

RÈGLEMENT DU JEUX CONCOURS : Joyeux Noël avec b'o resort

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU

La société Les Thermes de Bagnoles de l'Orne,
Société en Nom Collectif au capital de 100 000 euros,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ALENÇON sous le n° 702 020 389,
et dont le siège social est sis Rue Professeur Louvel à (61140) BAGNOLES DE L'ORNE,
Et locataire gérant d'un fonds de commerce d'un établissement thermal appartenant à la société THALIE SPA
Représentée par sa Gérante, la société France Thermes Holding prise en la personne de son directeur général, Monsieur Jacques BURILLE

Ci-après dénommée « l'Organisateur »

Organise un jeu intitulé « Joyeux Noël avec b'o resort », dans le cadre d'une animation commerciale sur les réseaux sociaux ayant lieu du 10 décembre au 25 décembre 2018

Ci-après dénommé « le Jeu ».

ARTICLE 2 : OBJET DU JEU

Le Jeu qui est gratuit et sans obligation d'achat consiste :

- Avoir un compte Facebook¹ et être abonné aux publications de Bo Resort (être ami avec),
- La participation au Jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.
- Le jeu est accessible sur la page <https://www.facebook.com/BOResort/>
- Trouver les mots manquants dans un message relatif à Bo Resort

Dans le cadre du jeu, un tirage au sort désignera un gagnant parmi les participants,

Ci-après « les participants »

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité,

Ci-après « le Règlement ».

ARTICLE 3 : DATE ET DUREE

Le Jeu se déroule du 10 décembre (à partir de 0 H 00) au 25 décembre 2018 (fin à 23 H 59) inclus.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION & VALIDITE DE LA PARTICIPATION

4-1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en France sans condition d'achat .

Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur et de ses sociétés affiliées etc.

- 1- La participation au Jeu implique obligatoirement de : Suivre la page b'o resort sur Facebook : <https://www.facebook.com/BOResort/>
- 2- Liker le visuel du concours
- 3- Trouver les 10 mots manquants dans le texte en complétant le texte

Les personnes ayant donné la bonne réponse (avoir trouver les 10 mots exacts) sont éligibles au tirage au sort

4-2 Validité de la participation

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide dans les conditions suivantes :

- Toutes informations d'identité, d'adresses ou de qualité qui se révéleraient inexactes entraînent la nullité de la participation,
- Toute erreur unique ou multiple dans la réponse à la question posée ne permet pas de participer au tirage au sort

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet ou illisible.

¹ Facebook une marque déposée appartenant à une société tiers.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Le gagnant est désigné par un tirage au sort opéré électroniquement par une société tiers (<http://www.fanpagekarma.com/facebook-promotion>) représentant de la société Thermes de Bagnoles de l'Orne qui aura lieu le 3 janvier 2019 à 10 H 00

Tout bulletin contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, tiré au sort sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre participant par un nouveau tirage au sort.

ARTICLE 6 : DESIGNATION DES LOTS

Il sera attribué un seul lot consistant en un bon-cadeau

- permettant de bénéficier d'un séjour pour deux personnes à Bo Cottage (boulevard de la Gatinière 61140 BAGNOLES DE L'ORNE) comprenant deux nuitées avec petit-déjeuner, en studio « bouleau » et un forfait de 3 soins au Bo Spa Thermal (rue du docteur Louvel 61140 BAGNOLES DE L'ORNE),
- sans prestation de transport et de restauration,
- validité d'une année à la date d'émission du bon cadeau (la réservation du séjour étant conditionnée à la disponibilité de l'hébergement et du spa),
- d'une valeur commerciale de 406 € TTC.

ARTICLE 7 : INFORMATION OU PUBLICATION DU NOM DES GAGNANTS

Le nom du gagnant sera proclamé à l'issue du tirage au sort et le gagnant sera personnellement informé par mail avec accusé de réception au plus tard 15 jours après le tirage au sort.

ARTICLE 8 : REMISE OU RETRAIT DES LOTS

Le gagnant pourra entrer en possession de son lot par réception d'une lettre recommandée ou suivie lui étant destiné contenant un bon-cadeau.

Le gagnant doit respecter les règles d'utilisation du bon cadeau, qui découlent notamment des conditions générales et particulières de vente de la société Thermes de Bagnoles de l'Orne, quand bien même le bon-cadeau a été attribué gracieusement.

Si l'adresse postale était incorrecte ou pour toutes autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courrier d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée.

Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit (tels qu'un remboursement).

ARTICLE 9 : OPERATIONS PROMOTIONNELLES

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, marques, dénominations sociales et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

ARTICLE 10 : DONNEES NOMINATIVES

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

La participation au jeu-concours en remplissant un formulaire de demande de participation sur notre site ou par écrit ou par téléphone implique que vous acceptez sans réserve que les données vous concernant soient enregistrées puis utilisées à des fins d'information et/ou de prospection commerciale par notre société et les sociétés du groupe France Thermes.

En application de la Loi 78-17 dite Informatique et Libertés et du règlement UE 2016/679 dit RGPD, vous disposez à tout moment d'un droit de consultation, rectification et suppression des données personnelles sur demande auprès du délégué à la protection des données personnelle (dpdp@france-thermes.fr).

Nous vous garantissons également que les données communiquées ne font pas l'objet de traitement hors de l'Union Européenne et que notre architecture informatique est conçue de manière à garantir l'intégrité et la confidentialité de vos données personnelles. Notre [politique de confidentialité et de protection des données personnelles](#) au sein du Groupe France Thermes est consultable sur le site Thermes de Bagnoles de l'Orne ([www. www.bo-thermes.com](http://www.bo-thermes.com)).

ARTICLE 11 : RESPONSABILITE

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

ARTICLE 12 : CAS DE FORCE MAJEURE / RESERVES

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou frauduleuse.

ARTICLE 13 : LITIGES

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : jeux-concours@bo-resort.com

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

ARTICLE 14 : DEPOT REGLEMENT

Le règlement du jeu est déposé au siège de la société sis Rue Professeur Louvel à (61140) BAGNOLES DE L'ORNE où il peut être consulté.

ARTICLE 15 : CONSULTATION DU REGLEMENT

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu sur demande à l'adresse suivante : jeux-concours@bo-resort.com ou par consultation et téléchargement sur le site internet de la Société Organisatrice à l'adresse <http://www.bo-resort.com/bo-resort/mentions-legales.html>

Une copie du règlement sera adressée gratuitement (frais postaux remboursés sur la base d'une lettre simple au tarif économique) sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courriel à jeux-concours@bo-resort.com.



rue du professeur Louvel . CS 96 114 . 61140 Bagnoles de l'Orne
conseils@bo-resort.com www.bo-resort.com

0 811 902 233 Service 0,05 € / appel
* prix appel

Thermes de Bagnoles de l'Orne
Société en Nom Collectif au capital de 100 000 € - RC Alençon 702 020 389 - TVA FR 89 702 020 389
Siège social : rue du professeur Louvel 61140 Bagnoles de l'Orne.
Locataire Gérant de Thalie Spa SNC
B'O Resort est une marque déposée des Thermes de Bagnoles de l'Orne